



## Succession évaporée

-----  
Par chris59114

Bonjour a tous

Mon père est décédé il y a quelques mois

Divorcé de ma mère peu de temps avant son décès , sa succession n'a rien laissée alors que la maison familiale a été vendue

De plus mon père a hérité de la moitié de la maison de mes grands parents quelques mois auparavant

De tout cela il ne reste rien

j'ai le sentiment que la nouvelle compagne de mon père (avec qui il n'était ni marié ni pacsé ) a fait disparaître la totalité des actifs

Est il possible de se retourner contre elle , dans quelles mesures , dans quels cadres et de quelle façon ?

Merci d'avance de toutes les réponses qui pourrait être apportées sur ce sujet

-----  
Par ESP

Bonjour

Tant qu'une personne est vivante, elle fait ce qu'elle veut de ses biens, tant qu'elle dispose de son libre arbitre.

En cas de man?uvre, influence, abus de faiblesse avéré, on peut agir.

[url=https://www.expertise-immobiliere-aquitaine.fr/b/comment-reagir-en-cas-de-captation-dheritage-et-dabus-de-faiblesse%C2%A0]https://www.expertise-immobiliere-aquitaine.fr/b/comment-reagir-en-cas-de-captation-dheritage-et-dabus-d-e-faiblesse%C2%A0[/url]